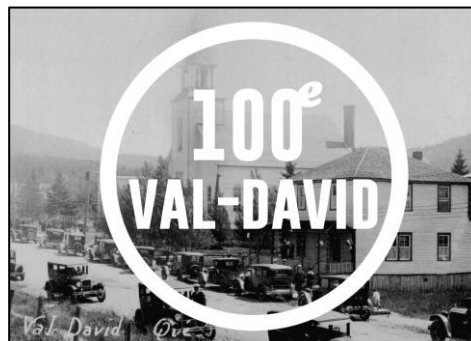


## Concours de création du logo du 100<sup>e</sup> de Val-David

L'année 2021 sera marquée par les festivités du centenaire de la Municipalité du Village de Val-David. À un peu plus de trois ans des célébrations de cet anniversaire, un comité de travail municipal initié par la Société d'histoire et du patrimoine de Val-David est à pied d'œuvre pour offrir à la population et aux visiteurs un 100<sup>e</sup> à la hauteur de l'importante histoire sociale, culturelle et sportive de Val-David.



Le comité du centenaire de Val-David souhaite impliquer dès maintenant la communauté dans l'identité visuelle du centenaire de Val-David en lançant un concours de création du logo officiel de l'événement.

### **Modalités et règlements du concours**

**Personnes éligibles :** Le grand public, incluant la communauté artistique, résidant à Val-David ou ayant résidé à Val-David dans le passé

**Prix :** Une passe annuelle pour le parc régional de Val-David/Val-Morin, le livre de Sylvain Rivière et Gilles Mathieu « La butte à Mathieu, un lieu mythique dans l'histoire de la chanson au Québec », une sérigraphie de l'artiste Marcel Carrier « La rue de l'église de Val-David ».

**Durée du concours :** du 1<sup>er</sup> novembre 2017 au 15 janvier 2018

### **Caractéristiques du projet de logo soumis (format, contenu) :**

- Les logos doivent être présentés à la fois en couleur et en noir et blanc;
- Texte sur le logo : 100 ans Val-David ou 100<sup>e</sup> Val-David
- Les projets doivent être transmis par courrier électronique (avec objet : soumission logo – concours) à : [culture@valdavid.com](mailto:culture@valdavid.com)
- Avec chaque logo qu'ils soumettent, les participants doivent indiquer leur nom et leurs coordonnées.

### **Les droits d'auteur :**

- Les projets de logos soumis au concours sont considérés comme étant la propriété exclusive du comité du centenaire de Val-David. Toute personne qui adresse un logo dans le cadre du concours reconnaît qu'elle en est l'auteure légitime. Elle certifie en outre que son logo ne porte pas atteinte aux droits de tiers et ne viole aucun droit d'auteur;
- Le comité du centenaire n'est pas tenu de rembourser quelconque frais résultant de l'élaboration ou de l'envoi des logos adressés. La responsabilité du comité du centenaire ne saurait être engagée en cas de préjudice, de perte ou de déception subis par une personne du fait qu'elle participe ou qu'elle ne peut participer au concours.

## **Les critères de sélection et les étapes du concours**

### **Les logos seront sélectionnés selon :**

- leur qualité visuelle : graphisme, couleurs, police de caractères;
- Leur représentation : un lien évident avec l'histoire et le caractère distinctif de Val-David
- les autres qualités suivantes : simple, reconnaissable facilement, adaptable à différents médias, attrayant pour l'œil, etc.

### **Les étapes du concours :**

- Lancement du concours le 1<sup>er</sup> novembre 2017;
- Mi-janvier : Évaluation des projets soumis;
- Fin janvier : dévoilement du choix final du jury et remise du prix.

### **Composition des membres du jury :**

- Jocelyne Aird Bélanger artiste émérite et autrefois membre actif des Créateurs associés de Val-David;
- Michel Allard historien, professeur associé à l'UQAM en éducation et muséologie, auteur du livre *Le Cœur des Laurentides* ;
- Carmelle Cavezzali citoyenne impliquée dans la communauté et anciennement propriétaire de l'Auberge du vieux foyer;
- Nathalie Lavictoire archiviste à la municipalité;
- Daphnée Cyr, responsable des activités culturelles à la Municipalité.

Le logo retenu apparaîtra sur le site web de la Municipalité du Village de Val-David, la documentation imprimée, le courrier électronique, etc.